



Nancy, le 24 MAI 2024

008437

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DU PAYS HAUT
MONSIEUR LE PRESIDENT
71 ROUTE DE BRIEY
54560 AUDUN-LE-ROMAN

Objet : Consultation sur la modification n°2 du PLU de la commune de Serrouville

Dossier suivi par Benoît FOURNIER
Direction à l'Accompagnement de la Transition Ecologique
Service Actions Foncières et Urbanisme
Tel : 03 83 94 59 30
Courriel : bfournier@departement54.fr

REÇU LE
29 MAI 2024
CŒUR DU PAYS HAUT

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de modification du PLU de la commune de Serrouville et conformément au code de l'urbanisme, vous avez sollicité un avis du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle le 5 avril 2024 en tant que personne publique associée (PPA).

Aussi, après analyse des documents mis à notre disposition, nous émettons un avis favorable sur le projet de modification du PLU visé en objet.

J'attire votre attention sur le fait que cet avis, rendu dans le cadre des dispositions prévues par l'article R143-4 du code de l'urbanisme, n'est émis qu'au regard des strictes compétences du Département et ne vaut en aucun cas avis général sur les projets présentés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

André CORZANI

ANDRE CORZANI
2024.05.24 07:23:34 +0200
Ref:6485100-9703263-1-M
Signature numérique
Pour la présidente et par délégation,
Vice-président, délégué à
l'Aménagement